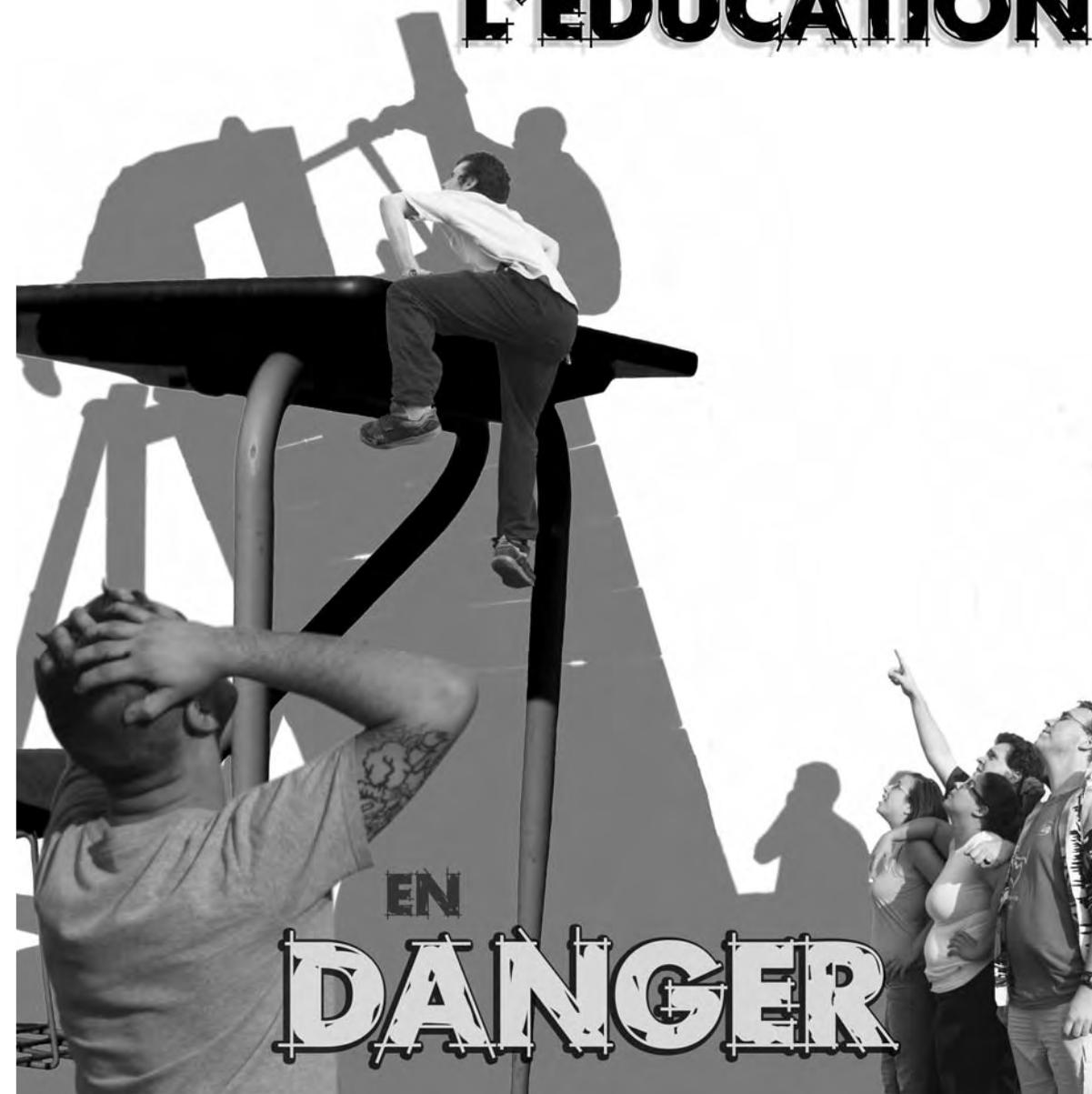


**TON ASSOCIATION ÉTUDIANTE**

Feuille d'information sur  
la grève générale illimitée

# LE DROIT À L'ÉDUCATION



Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante  
[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)  
514.390.0110

EN  
**DANGER**

## LE DROIT À L'ÉDUCATION EN DANGER!

Une hausse des frais de scolarité est-elle un phénomène naturel inévitable? C'est ce qu'on voudrait nous faire croire. En juin dernier, la ministre de l'Éducation a annoncé officiellement un dégel des frais de scolarité à l'université. Pour le vendre, le gouvernement et le milieu des affaires useront de diverses tactiques pour ridiculiser l'opposition et rallier une partie de la population. Ils nous proposeront d'accepter un dégel en échange de quelques aménagements aux prêts et bourses; ils prétendront qu'une hausse des frais n'a aucun impact négatif sur l'accessibilité à l'éducation. Ils invoqueront la « justice sociale », et voudront nous faire croire qu'ils se contenteront d'une hausse « raisonnable et graduelle », et ainsi de suite. Les causes de la situation actuelle en éducation ainsi que les alternatives possibles sont bien entendu évacuées de ces discours...

### Évolution des frais à l'université

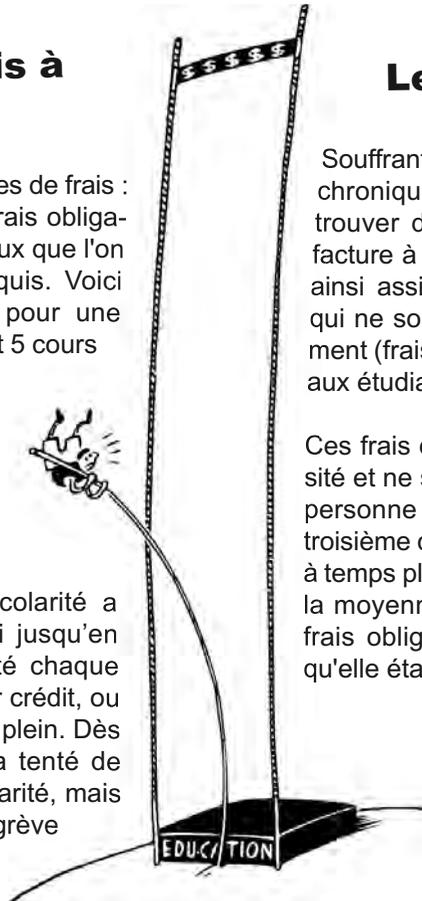
À l'université, on distingue deux sortes de frais : les frais de scolarité et les autres frais obligatoires. Les frais de scolarité sont ceux que l'on doit payer pour chaque crédit acquis. Voici l'évolution des frais de scolarité pour une année à temps plein (30 crédits, soit 5 cours de 3 crédits par session).

#### Coûts par année

1968 à 1989 : 517,80 \$

1994 à 2007 : 1668,30 \$

Le premier dégel des frais de scolarité a débuté en 1990 et s'est poursuivi jusqu'en 1994; les frais ont alors augmenté chaque année pour en arriver à 55,61 \$ par crédit, ou 1668,30 \$ pour une année à temps plein. Dès 1996, le gouvernement péquiste a tenté de dégeler à nouveau les frais de scolarité, mais cette tentative fut contrée par une grève générale illimitée.



### Le mythe du gel

Souffrant d'un manque de financement chronique, les universités ont dû trouver d'autres moyens de refiler la facture à la population étudiante. On a ainsi assisté à la multiplication des frais qui ne sont pas régis par le gouvernement (frais d'admission, frais de service aux étudiants et étudiantes, etc.).

Ces frais diffèrent entre chaque université et ne sont pas les mêmes pour une personne du premier, deuxième ou troisième cycle. Pour une année d'étude à temps plein (30 crédits) en 2006-2007, la moyenne québécoise de ces autres frais obligatoires est de 624 \$, alors qu'elle était de 205 \$ en 1993-1994<sup>1</sup>.

### En quoi consiste le dégel?

Il s'agit d'augmenter les frais de scolarité de 50 \$ par session (de 15 crédits) pour une période de cinq ans, ce qui au bout du compte portera les frais de scolarité à 2 168 \$ par an, soit une augmentation de 500 \$ par an par rapport au niveau actuel des frais. Cela ne viendrait qu'aggraver la situation actuelle qui consiste en une accessibilité réduite pour les moins nanti-es et un endettement étudiant faramineux.

### Discrimination économique

Le coût actuel des frais liés aux études postsecondaires nuit grandement à l'accessibilité aux études, ce qui perpétue les inégalités sociales.

En effet, l'accessibilité à l'enseignement supérieur n'est pas répartie de façon égale : plus le niveau du revenu familial d'un individu est bas, moins il a de chances d'étudier au niveau post-secondaire<sup>2</sup>. Une étude de Statistiques Canada révèle que près de 50% des jeunes canadiennes et canadiens considèrent être confrontés à des obstacles les empêchant de poursuivre des études post-secondaires. Dans 70% des cas, il s'agissait d'obstacles financiers<sup>3</sup>. Les personnes appartenant au quartile supérieur de revenu (c'est-à-dire les 25 % les plus riches de la population) sont deux fois plus susceptibles de fréquenter l'université que celles du quartile inférieur<sup>4</sup>.

D'autre part, plusieurs étudiants et étudiantes voient leurs chances de réussite scolaire diminuer à cause d'un travail salarié demandant trop de temps durant leurs études.

### Et au collégial?

Au collégial, les frais varient également d'un cégep à l'autre et augmentent aussi de façon plus ou moins régulière.

Par exemple, au Cégep de Maisonneuve, les frais sont passés de 58 \$ par an en 1988-89 à 217 \$ en 2005-2006. De plus, dans ce même cégep, l'administration a décidé d'instaurer l'indexation des frais à partir de l'automne 2007. Le principe d'indexation est également appliqué au cégep de Ste-Foy depuis l'automne 2006. L'indexation des frais à l'indice des prix à la consommation (IPC, c'est-à-dire l'augmentation du coût de la vie) est un moyen très pernicieux. Il s'agit d'une hausse progressive des frais qui, au bout du compte, résulte en une augmentation salée de la facture étudiante. Cependant, les salaires, surtout ceux des étudiants et étudiantes, sont rarement indexés...

Il est crucial de chercher à renverser cette tendance, car si elle ne rencontre pas d'opposition, elle pourrait bien se généraliser.

« Nous pouvons donc constater que le coût des études postsecondaires au Québec ne cesse d'augmenter, et ce, malgré un supposé gel des frais depuis 1994. »

## Le dégel des frais de scolarité nous donnerait-il une éducation de meilleure qualité ?

Un dégel des frais de scolarité ne serait pas une solution au problème du sous-financement du réseau d'éducation et ne permettrait pas d'améliorer de façon perceptible la qualité de l'éducation. L'argent que les gestionnaires tentent d'aller chercher dans les poches de la population étudiante sert à compenser une baisse constante du financement gouvernemental.

Depuis le début des années 1990, plusieurs mesures visant à réduire le financement public des institutions postsecondaires se sont succédées. Durant les 15 dernières années, il y a eu plus de 2 milliards de dollars de coupures en éducation, soit une amputation de 20 % du budget du ministère de l'Éducation<sup>5</sup>. D'ailleurs, les hausses de frais de scolarité en Grande-Bretagne et en Ontario n'ont pas réglé les problèmes de sous-financement, mais ont entraîné une augmentation significative de l'endettement étudiant. Ce facteur dissuasif a entraîné à son tour une chute des demandes d'admission<sup>6</sup>. Conséquemment, une amélioration significative de la qualité de notre éducation nécessite un réinvestissement massif du gouvernement.

<sup>1</sup> Ratel, Jean-Luc. *Indexer les droits de scolarité : Une goutte d'eau pour les universités, une mer à boire pour les étudiants*, Le Devoir, 31 janvier 2007. <http://www.ledevoir.com/2007/01/31/129250.html>

<sup>2</sup> Junor, Sean et Alex Usher, *Le prix du savoir 2004*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2004. <http://www.cadeul.ulaval.ca/agoraetudiante/doc/14.pdf>

## Ne payons-nous pas des frais de scolarité moins élevés qu'ailleurs ?

Il faut d'abord établir clairement que dégel ou non, payer plus de 2 000 \$ par année pour aller à l'école représente déjà une dépense de taille qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. On a beau nous répéter que nous avons les frais de scolarité les moins élevés en Amérique du Nord, il n'en demeure pas moins que si quelqu'un n'a pas les moyens d'aller à l'université, le fait que le coût soit plus élevé ailleurs n'y change pas grand-chose.

Une étude états-unienne indépendante montre que le Québec se classe 30<sup>e</sup> sur 60 «

États » (Canada et États-Unis confondus) en ce qui concerne l'accessibilité aux études postsecondaires lorsqu'on tient compte des frais afférents, le coût de la vie et le revenu moyen de la population<sup>7</sup>. De plus, nos voisins immédiats sont loin de représenter les meilleurs modèles d'accessibilité en ce qui concerne les études. À l'échelle internationale, les universités canadiennes demandent des droits de scolarité supérieurs à la moyenne<sup>8</sup>. Dans plusieurs pays d'Europe, les universités ont des frais nettement plus bas qu'au Québec et tendent même vers la gratuité<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> BOWLBY, Jeffrey W. et MCMULLEN, Kathryn, *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, Statistique Canada, 23 janvier 2002.

<sup>4</sup> Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Les aspects économiques de l'accès aux études*, Juin 2006, <http://www.caut.ca/fr/publications/education-revue/8-2accesauxetudes.pdf>

## Et les prêts et bourses dans tout ça ?

Suite à l'annonce du dégel des frais de scolarité, le ministre de l'Éducation a annoncé une bonification de 31,2 millions au régime d'Aide financière aux études (AFE). Mises à part les nombreuses lacunes actuelles du programme des prêts et bourses (endettement chronique<sup>10</sup>, maintien des étudiants et des étudiantes sous le seuil de la pauvreté, exclusion d'un bon nombre d'étudiants et d'étudiantes ne bénéficiant pas d'un soutien financier parental, etc.), cette « bonification » ne suffit aucunement à compenser les effets négatifs du dégel :

- Dans les faits, le gouvernement n'investit que 26 millions en « argent neuf » dans le programme d'AFE, puisque 25 % des sommes obtenues grâce au dégel serviront à financer lesdites bonifications aux prêts et bourses<sup>11</sup>.

- Ces sommes serviront entre autres à financer une augmentation du plafond des prêts équivalente au montant du dégel. Cela signifiera un endettement encore plus élevé pour une bonne partie des bénéficiaires de l'AFE à l'université.

- Au cours des quatre dernières années, les frais de subsistance entrant dans le calcul des prestations d'aide financière n'ont pas été ajustés en fonction de l'augmentation moyenne des prix des biens de consommation<sup>12</sup>, ce qui correspond à une coupure de 70 millions.

- Le régime des prêts et bourses a été amputé de 140 millions additionnels en bourses, suite à la réforme de l'AFE en 2004-2005, la même réforme qui a mené à une grève historique du mouvement étudiant<sup>13</sup>.

Ainsi, si l'on compare ces bonifications aux coûts sociaux et économiques d'un dégel des frais de scolarité, on se rend rapidement compte qu'il ne s'agit que d'une stratégie visant à nous faire accepter cette dernière d'une longue série d'attaques contre le droit à l'éducation.

Enfin, la lutte contre le dégel des frais de scolarité est intimement liée à celle pour l'éradication de l'endettement étudiant. Ces deux enjeux sont inséparables, peu importe ce que voudrait nous faire croire le gouvernement.

<sup>5</sup> Raymond, Philippe, *Le dégel des droits de scolarité a endetté les diplômés comme jamais auparavant : la nécessaire gratuité à l'université*, Le Devoir, 29 janvier 2004. <http://www.ledevoir.com/2004/01/29/46015.html>

<sup>6</sup> Hurteau, Philippe et Eric Martin, *Tarifification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire?* Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Janvier 2007. [http://www.iris-recherche.qc.ca/docs/frais\\_scolaire.pdf](http://www.iris-recherche.qc.ca/docs/frais_scolaire.pdf)

<sup>7</sup> USHER, A., STEELE K., *Beyond the 49th Parallel II: The Affordability of University Education*, Educational Policy Institute, 2006. [www.educationalpolicy.org](http://www.educationalpolicy.org)

<sup>8</sup> Fournier, Lorraine, Georges Lemieux et Bernard Marier. *L'accessibilité : c'est de valeur!* Conseil permanent de la jeunesse, Juin 2005. <http://www.cadeul.ulaval.ca/agoraetudiante/doc/84.pdf>

<sup>9</sup> Voir à ce sujet le mémoire de l'ASSÉ sur la gratuité scolaire. <http://www.asse-solidarite.qc.ca>, section Documents-Recherches et Analyses.

<sup>10</sup> L'endettement moyen pour un étudiant ou une étudiante au baccalauréat au Québec est de 12 600 \$.

<sup>11</sup> *Courchesne nous parle de l'AFE ... et on lui répond!*, <http://www.cadeul.ulaval.ca/blogue/officier/>

<sup>12</sup> *Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale*, réunion du 13 juin 2007. <http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DE-BATS/epreuve/ce/070613/1530.htm>

<sup>13</sup> *L'aide financière aux études*. <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article334&lang=fr#5>

## NOTRE BASE DE REVENDICATION

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) a entamé en 2006 une campagne revendiquant un réinvestissement massif et public en éducation, dans le but d'améliorer concrètement l'accessibilité et la qualité des études postsecondaires, à travers la mise en place de la gratuité scolaire, l'amélioration des ressources et services et l'accès à un service de garde flexible pour les parents étudiants.

### La gratuité scolaire

Cette revendication historique du mouvement étudiant québécois se base sur le principe que l'éducation est un droit et non un privilège réservé aux plus fortuné-e-s. La transmission des connaissances de la société vers ses membres individuels ne devrait pas être considérée comme une marchandise. L'éducation que reçoivent les individus ne bénéficie pas qu'à ces derniers, mais également à la société dans son ensemble.

Le coût de l'abolition des frais en tout genre que paie la population étudiante serait de l'ordre de 550 millions de \$ (ce qui représente un peu moins de 1 % du budget du gouvernement)<sup>1</sup>. Si les entreprises payaient leur juste part d'impôts, les sommes nécessaires pour financer la gratuité scolaire seraient aisément amassées. En 1999, 52 % des entreprises au Québec ne payaient pas d'impôts provinciaux<sup>2</sup> (grâce aux paradis fiscaux et aux mesures gouvernementales telles que les reports d'impôts); en imposant ces compagnies à un taux de 5 % seulement, les revenus générés atteindraient 1,2 milliard. Par ailleurs, selon une enquête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il y a « peu de preuves que les taux de taxation élevés fassent fuir les investisseurs qui semblent plus préoccupés par les perspectives économiques, les infrastructures offertes, le niveau d'instruction et d'autres indicateurs fondamentaux »<sup>3</sup>.

Lors de son dernier budget, le gouvernement libéral a instauré une baisse d'impôts historique qui représente environ 950 millions de dollars<sup>4</sup>. Les baisses les plus importantes sont accordées aux salarié-e-s se trouvant parmi les plus favorisé-e-s. De plus, la taxe sur le capital sera progressivement abolie dans les prochaines années, faisant en sorte que les profits des grands investisseurs et des grandes compagnies seront augmentés d'environ 2 milliards de dollars d'ici 2012<sup>5</sup>.

On compte par ailleurs une vingtaine de pays qui applique, sous différentes formes, le principe de la gratuité scolaire (dont l'Irlande, la Suède, la Grèce et le Danemark).

### Amélioration des ressources et services

Le désengagement de l'État dans le financement des institutions postsecondaires a fait son œuvre sur la qualité des ressources et services mis à la disposition de la population étudiante<sup>6</sup>. Ainsi, on assiste à une baisse continue du ratio prof / étudiant-e et moins de professionnel-le-s (aides pédagogiques, psychologues, etc.) sont engagé-e-s. Mentionnons également plusieurs cas de manque de matériel ou de matériel désuet, notamment dans les bibliothèques. Cette situation nuit à la réussite des étudiants et étudiantes.

## Ne serait-il pas plus réaliste de revendiquer le gel ?

Tout d'abord, si on s'appuie le principe selon lequel l'éducation est un droit plutôt qu'une marchandise ou un privilège, accepter d'y imposer un coût est difficilement défendable.

Par ailleurs, en situation de négociation avec le gouvernement, il serait très peu stratégique de mettre de l'avant un compromis qui ne répond même pas à nos aspirations réelles en matière de droit à l'éducation.

Avec un moyen d'action tel que la grève, il serait regrettable de n'obtenir que le statu quo. C'est

pourquoi nous devons formuler des revendications sur nos propres bases, afin de sortir du cadre limité qui nous est imposé par le gouvernement et ainsi démontrer notre détermination à obtenir des gains réels.

Bref, la meilleure réponse à toutes ces hausses de frais est certainement d'affirmer clairement que la gratuité scolaire reste la meilleure option pour que l'accessibilité aux études devienne une réalité pour tous et toutes et ainsi faire respecter le principe du droit à l'éducation.

### Implantation de garderies accessibles dans les institutions d'éducation postsecondaire

La disponibilité de services de garde peut être un facteur déterminant dans la décision de reprendre ou d'entreprendre des études. Or, les enquêtes du ministère de l'Éducation auprès des établisse-

ments d'enseignement montrent que les jeunes mères éprouvent de sérieuses difficultés à faire garder leur enfant, et que les places à proximité des campus demeurent rares. L'ASSÉ revendique donc des systèmes de garde accessibles ayant des horaires adaptés aux horaires atypiques des parents étudiants dans le but d'assurer une conciliation études-famille.

### Abolition de la loi 43

La loi 43 (aussi connue sous le nom de projet de loi 142) a été adoptée afin d'imposer une convention collective aux employé-e-s de la fonction publique. Cette loi limite grandement le droit de ces employé-e-s de tenir des moyens de pression

sous peine de lourdes amendes. Suite à un recours des centrales syndicales québécoises, le Bureau international du travail, un organisme de l'ONU, a même condamné cette loi illégitime. Il importe de se montrer solidaires afin de contrer une telle mesure anti-démocratique.

<sup>1</sup> Hurteau, Philippe et Eric Martin, *Tarifification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire?*, IRIS, Janvier 2007.

<sup>2</sup> Lauzon, Léo-Paul, *Contes et comptes du prof Lauzon : La légende des riches surtaxés*, Le taon dans la cité, No 32, 10e année, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Décembre 2005.

<sup>3</sup> «Le Canada est dans le peloton de tête des pays les plus mondialisés», *Le Devoir*, 12 janvier 2002.

<sup>4</sup> Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire 2007-*

*2008*, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008a/fr/documents/pdf/PlanBudgetaire.pdf>, section F, p. 137.

<sup>5</sup> Ibid, section G, p. 178.

<sup>6</sup> Ainsi, le professeur Philip Merrigan, directeur du Département de sciences économiques à l'UQAM, affirmait qu'«il n'y a aucun doute que le sous-financement actuel nuit à la qualité» Alec Castonguay, «Le débat est relancé. La facture de l'école : une hausse des frais de scolarité déboucherait-elle sur un enseignement de meilleure qualité?», *Le Devoir*, 30 août 2003, page B1.

## POURQUOI UNE GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE ?

Cet automne, dans plusieurs cégeps et universités à travers le Québec, se tiendront des assemblées générales qui se positionneront sur la tenue d'une grève générale illimitée. En effet, malgré les multiples actions entreprises lors de la dernière année, le gouvernement continue de faire la sourde oreille face à nos revendications. Convaincu-e-s du caractère crucial de ces dernières, il importe à présent de savoir les imposer.

Force est de constater que pour y arriver, il faudra faire plus qu'une autre simple journée de manifestation. Pour gagner, il nous faut bâtir un solide rapport de force face au gouvernement. Un rapport de force s'obtient lorsque l'on parvient à représenter un potentiel de perturbation considérable, de sorte qu'il soit impossible pour le gouvernement de nous ignorer et qu'il soit contraint de se plier à nos revendications.

## L'escalade des moyens de pression

**6 décembre 2006** : Une manif'ation symbolique se déroule à Montréal afin de remettre au Ministère de l'Éducation une pétition de 10 000 signatures appuyant les revendications de l'ASSÉ. La seule réponse du gouvernement suite à cette action a été d'envoyer un accusé de réception qui n'abordait aucunement la question des revendications.

**29 mars 2007** : Une manifestation nationale a lieu à Montréal. Plus d'une dizaine d'associations étudiantes ont voté une journée de grève afin de participer à la manifestation, qui a rassemblé environ 3500 personnes.



**4 mai** : Des délégué-e-s de l'ASSÉ rencontrent la ministre de

l'Éducation, Michelle Courchesne, suite à l'invitation de cette dernière. La rencontre ne fait toutefois que confirmer le manque total d'ouverture de la ministre face aux revendications étudiantes.

**7 avril** : Un Congrès spécial de l'ASSÉ invite les associations étudiantes du Québec à se positionner sur l'éventualité d'une grève générale illimitée en cas de dégel des frais de scolarité. Des délégué-e-s de 42 associations étudiantes d'un peu partout au Québec étaient présents et présentes. Ainsi, plusieurs associations ont déjà affirmé leur détermination de ne pas laisser le gouvernement libéral agir de la sorte impunément.

**Automne 2007** : Consultations à travers les associations étudiantes du Québec en vue d'une grève générale illimitée...

## Qu'est-ce qu'une grève générale illimitée ?

La **grève** est un arrêt volontaire et collectif d'une activité afin de faire valoir des revendications qui ne sauraient être entendues autrement. C'est un moyen de lutte contre les abus des autorités dites compétentes.

Le terme « **générale** » veut dire que plusieurs associations doivent être impliquées dans le mouvement.

Le terme « **illimitée** » veut simplement dire que la grève est déclenchée sans durée déterminée par les membres – dans le cas qui nous intéresse, les étudiantes et étudiants – et qu'elle sera arrêtée lorsque les membres le décideront. Localement, des assemblées générales à chaque semaine sont nécessaires pour savoir si la grève se poursuit et quelle orientation elle prend.

## Quel est le pouvoir d'une grève dans le milieu étudiant ?

La grève générale illimitée est assurément le moyen le plus efficace pour nous permettre d'établir un solide rapport de force. Le fait d'être en grève perturbe en premier lieu les établissements d'enseignement, ce qui irrite le gouvernement. En effet, le système d'éducation est un rouage important dans l'économie: il produit des ressources humaines. Un arrêt de la formation des futurs travailleurs et des futures travailleuses s'apparente à une perte de productivité et est donc une chose que le gouvernement veut éviter. Sans compter qu'il doit malgré tout payer le salaire des professeur-e-s et des autres employé-e-s, ce qui représente une perte supplémentaire.

En second lieu, la grève nous permet de pouvoir disposer du temps nécessaire à la réalisation d'actions d'envergure qui peuvent s'étendre sur une plus grande période de temps et être réalisées par plus qu'une poignée d'étudiants et d'étudiantes. Ces deux facteurs font que nos actions peuvent avoir un effet beaucoup plus puissant et ainsi aider à la solidification de notre rapport de force (pensons par exemple au blocage de l'accès au casino de Montréal lors de la grève de '96).

En somme, le gouvernement a intérêt à ce que les cours reprennent. Il cédera à nos revendications dans la mesure où la population étudiante

démontrera suffisamment de détermination. Historiquement, la grève illimitée a prouvé son efficacité à de nombreuses reprises :

**1968** : Gel des frais de scolarité, fondation du réseau de l'Université du Québec, amélioration de l'aide financière.

**1974** : Abolition des TAEU (tests de sélection pour l'université), améliorations au régime des prêts et bourses.

**1978** : Encore une fois, le régime des prêts et bourses est amélioré.

**1986** : Le gouvernement libéral menace de dégeler les frais de scolarité. La grève étudiante l'oblige à reculer. Le réseau des universités publiques renonce à percevoir des frais afférents pour les deux prochaines années.

**1996** : Le gouvernement péquiste menace de dégeler les frais de scolarité. La grève l'en empêche.

**2005** : Le gouvernement modifie certains aspects du régime des prêts et bourses au détriment des étudiantes et étudiants. La grève permet que les 103 millions de bourses converties en prêts reviennent sous forme de bourses à partir de 2006.

## Et ma session dans tout ça ?

Évidemment, on ne recourt pas à la grève par plaisir, mais bien lorsque l'on juge qu'elle représente le moyen d'action qui nous permettra de faire en sorte que nos revendications soient satisfaites. La grève vient affecter notre session; toutefois, le gouvernement ne peut pas, économiquement et logistiquement, se permettre d'annuler une session. Dépendamment de la durée de la grève, la session peut par contre être prolongée.

Bien entendu, entreprendre une grève générale illimitée n'est pas un choix qui se prend à la légère. Il importe toutefois de prendre en compte les conséquences de notre inaction face aux mesures néfastes imposées par le gouvernement.

## Nous nous battons pour le droit à l'éducation; n'est-il pas alors contradictoire de boycotter nos cours?

Le fait d'interrompre la routine scolaire pour revendiquer une meilleure éducation témoigne de notre détermination à obtenir gain de cause. Si la grève est privilégiée dans cette lutte, c'est qu'elle a fait ses preuves par le passé.

Si le dégel ne rencontre pas de forte opposition, on ouvre la porte à d'autres attaques du droit à l'éducation. Si les coûts pour étudier au Québec sont moins exorbitants par rapport au reste du Canada et aux États-Unis, c'est parce que les étudiantes et étudiants avant nous ont su résister. C'est à notre tour de continuer ce combat non seulement pour nous, mais aussi pour les générations à venir. Choisir de ne rien faire marquerait une régression définitive dans la lutte pour le droit à l'éducation. En laissant agir à leur guise les gouvernements, tous nos acquis sociaux s'émietteront. La suite des événements dépend de nous et de notre capacité à riposter.

Si nous voulons véritablement changer les choses, il faut passer de la parole aux actes. Tant et aussi longtemps que nous ne perturbons pas le cours normal des choses, le gouvernement peut continuer librement à faire la sourde oreille face à nos revendications et à nous imposer sa volonté.

## La grève est une affaire de gauchistes, ça ne me concerne pas.

La grève sera à l'image de ceux et celles qui s'y impliqueront. Pour construire un vrai rapport de force, c'est l'ensemble de la population étudiante qui devra se solidariser. Notre victoire dépendra de l'implication d'un grand nombre de personnes, chacune avec des motivations qui lui sont propres.

En 2005, c'est plus de 200 000 personnes qui ont participé au mouvement de grève générale illimitée. La grève n'est une affaire de groupuscules isolés, c'est notre moyen de construire un mouvement populaire et inclusif capable de faire contre-poids au gouvernement.

## La grève n'est-elle pas un mauvais moyen d'obtenir l'appui de la population?

Nous obtiendrons l'appui de la population dans la mesure où nous formulerons des revendications légitimes qui s'inscrivent dans un mouvement visant à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population. L'important ne sera pas la manière dont les médias commerciaux présenteront notre lutte, mais plutôt les discussions que chacun et chacune de nous aurons dans nos milieux et avec notre entourage.

Nous obtiendrons aussi des appuis au sein de la population en bâtissant des alliances avec des mouvements et des groupes qui se battent également pour leurs droits, par exemple le droit au logement, la lutte contre la pauvreté, la lutte pour les droits des immigrants et des immigrantes, etc.

« Oser lutter,  
c'est oser  
vaincre ! »

